

Compte-rendu du Conseil Municipal du 06/05/2021

Présents : BRETIN Anthony, CHAUVIN Eric, GENET Juliette, GIRARD Georges-François, MANZONI Jean-Michel, MICHAUD Luc, MILLET Damien, MOUREZ Thierry, TRESY Philippe, VALLET Patricia.

Excusée : MARANO Marie-Christine.

Secrétaire de séance : CHAUVIN Eric.

10 votants

M. le Maire, Luc Michaud, ouvre la séance à 20 h.

1 - Organisation élections départementales et régionales

Le contexte particulier lié à la crise sanitaire impose une organisation matérielle plus conséquente :

- chacun doit être muni de protections individuelles (et utiliser son propre stylo pour émarger est se protéger plus),
- gel hydroalcoolique et masques, fournis par la Préfecture, seront mis à disposition,
- des écrans de protection peuvent être remboursés par la Préfecture (limite 300 €),
- des zones ne pouvant contenir qu'une seule personne à la fois seront matérialisées dans le bureau de vote.

Cette organisation va nécessiter de doubler le nombre d'assesseurs. C'est pourquoi un appel à volontaires est lancé, signaler sa candidature en mairie (seule condition : être inscrit sur la liste électorale).

A noter que les assesseurs de ce scrutin deviennent automatiquement prioritaires pour la vaccination, et que les élus et les assesseurs sont dégagés de toute responsabilité en cas de problème lié à l'épidémie.

2 - Transfert de compétence urbanisme - PLUI

Actuellement régi par une carte communale, l'urbanisme lavinoise est aussi déjà soumise aux orientations du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Pays Lédonien.

La volonté de l'exécutif de voir prochainement toutes les communes dépendre d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal impose le transfert de la compétence "urbanisme" à la ComCom. L'utilisation du territoire communal urbanisable serait alors lié aux grandes orientations définies au niveau intercommunal.

Ces orientations, et leur définition concrète par le PLUI de l'utilisation des sols, seront le résultat d'une étude et d'un travail de rédaction dont le coût sera mutualisé et réparti entre les communes. S'il est prévu que la décision finale d'autorisation de la construction reste à la commune, de nombreuses questions de détail restent à préciser, dont l'évaluation encore floue du coût.

Et la date limite pour chacune des communes d'émettre son choix par délibération est fixée à juillet 2021.

En conséquence, dans l'attente de l'apport de précisions, le Conseil Municipal repousse sa décision à une date ultérieure.

3 - Questions diverses

TRAVAUX - VOIRIE

Passage piétons, le traçage en bas de la rue de Lauzes, pour sécuriser la traversée de la route sera réalisé par la société Via système pour un montant d'environ 500 €. Un avoir en cours réduira l'engagement des finances communales à environ 200 €.

Parking "sous l'église", le revêtement sera réalisé en bicouche de 2 couleurs permettant de différencier circulation et emplacements des véhicules stationnant. Le devis, d'un montant de 17.600 €, comprend la consolidation des abords du talus, le revêtement, et le passage des réseaux qui alimenteront l'éclairage.

Aire de jeux, rénovation et amélioration sont à l'étude, contacts vont être pris avec nos différents voisins ayant agi dans ce domaine dernièrement et leurs fournisseurs.

VILLAGE - VIE LOCALE

Cartes Jeune, le service dédié de Info Jeunes Jura propose une campagne de communication à diffuser. Estimant chaque année son résultat satisfaisant, le fonctionnement habituel sera mis en place en temps voulu : inscription et réservation début juillet pour un retrait début septembre des cartes commandées.

Portage de livres à domicile, Animation culturelle et Services à la personne de la ComCom met en place un service de portage de livres à domicile pour les personnes en incapacité de se déplacer, et incite les communes à répertorier les éventuels bénéficiaires. Les intéressés peuvent se faire connaître en mairie, contacter l'accueil de la ComCom au 03 84 44 46 80 ou la médiathèque.

Lavigny et les livres, l'étagère de dépôt et d'échange de livres installée sous le lavoir connaît un succès grandissant qui risque de la conduire à l'engorgement. A l'issue du déménagement d'un habitant, 3 nouveaux cartons pleins d'ouvrages ont été acceptés en mairie. Jean-Michel Manzoni se charge de gérer le stock et d'assurer un renouvellement régulier des livres proposés.

Fleurissement, les commandes des décorations végétales et florales ont été passées et seront prochainement installées par l'employé communal.

Cérémonie du 8 mai, elle débutera à 8 h 30 au Monument aux Morts, mais sans présence du public et 6 personnes maximum en raison des consignes sanitaires et des instructions préfectorales.

MAIRIE

Salle de convivialité, l'aménagement de l'office et l'installation des derniers équipements électroménagers restent à faire, à la suite de quoi, en fonction des règles sanitaires du moment, elle pourra être mise à disposition des habitants. Il sera toutefois nécessaire d'actualiser le montant de la location et de la caution, ainsi que le règlement d'utilisation.

Bilan consommation électricité, bien que l'extinction nocturne de l'éclairage public soit effective depuis plusieurs années, et bien que soient régulièrement remplacés les lampadaires anciens par de nouveaux moins gourmands en électricité, M. le Maire pointe du doigt une augmentation constante du montant de la facture annuelle : + 4 % entre 2017 et 2018, + 10 % entre 2018 et 2019, encore + 10 % entre 2019 et 2020.

Si cette dernière augmentation peut, pour partie, s'expliquer par la construction et la mise en service du nouveau bâtiment Mairie, force est de constater que les efforts réalisés sont mal récompensés. On peut s'interroger sur les réelles causes d'un tel résultat qui pousse à l'indignation.

Structures extérieures, dans le même ordre d'idée, malgré une diminution constante des moyens mis à disposition de la commune et, par conséquent, une augmentation générale (personnel et élus) des efforts fournis pour y pallier, il devient habituel que ses représentants soient sollicités pour diffuser des messages d'information ou pour effectuer des tâches de recensement ou de recouplement d'informations. Le tout en réponse à des demandes de la part de structures extérieures qui sont cependant sensées disposer des moyens d'assurer ces différentes missions.

On peut s'interroger sur les tenants et les aboutissants d'un tel transfert de charge qui, lui aussi, peut pousser à l'indignation.

La prochaine réunion du Conseil Municipal se tiendra le jeudi 03 juin 2021 à 20 heures.

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, M. le Maire déclare la séance levée à 21 h 40.

Le présent compte-rendu (manuscrit) est approuvé et signé par l'ensemble des présents au Conseil Municipal.

Lavigny, le 12/05/2021

Le Maire, Luc MICHAUD.

